



PARACYCLISME CIRCUIT COMPETITIONS INTERNATIONALES UCI

Année 2022

Règles de sélection
Édition 2022

SOMMAIRE.

Page 3	Avant-propos
Pages 4-7	Les Critères généraux
Page 8	Les Critères de Performance/ Circuit Coupe du MONDE UCI et Championnat d'Europe 2022
Page 9	Les Critères de Performance / Coupe du Monde Québec 2022 et MONDIAUX Route 2022 à Baie-Comeau
Page 10	Perspectives 2023
Page 11	Echéancier

AVANT-PROPOS.

Organisés par l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.), le circuit International de Paracyclisme regroupe des sportives et sportifs de plusieurs nations mondiales par catégories.

Cette nouvelle saison sportive est un point d'étape marquant pour les sportives et sportifs qui seront amenés à y prendre part dans une perspective Paris 2024 : le point de départ. Première échéance internationale majeure depuis les Jeux Paralympiques de TOKYO 2020 pour certains, première compétition de référence sur cette nouvelle paralympiade pour d'autres mais pour tous une étape clef dans le parcours international les conduisant vers Paris 2024 ou Los Angeles 2028.

Sur ce circuit International UCI, les Mondiaux sur Route 2022 et les Mondiaux sur Piste 2022 sont identifiés par la fédération française handisport comme compétitions de référence 2022 pour les sportifs des Collectifs « Performance ».

Comme pour toute compétition de référence, les sélections s'appuient sur des critères généraux à respecter, des pré requis sportifs et des critères de performance à réaliser pour valider définitivement toute sélection en équipe de France.

La présence de jeunes sportifs Handisport issus des collectifs « Accès à la Performance » sur ces échéances permettra de répondre à des objectifs différents selon les profils des sportifs :

- Obtenir éventuellement une classification internationale pour confirmer la classification nationale déjà attribuée, la classification internationale étant un facteur déterminant dans une carrière internationale, le point de départ de toute performance sur la scène internationale.
- Acquérir une première expérience internationale sur une compétition de référence « Seniors » pour certaines et certains : « apprendre à performer sur un plan international en senior »
- Confirmer des pré dispositions et/ou des premiers résultats obtenus sur un plan national ou international, en visant l'obtention d'une médaille : « apprendre à gagner » puis « s'habituer à gagner ».

Dans le contexte COVID qui a perturbé les saisons sportives 2021 et 2022, selon les cas de figure, le comité de sélection se réservera la possibilité de s'appuyer sur des indicateurs objectifs complémentaires d'aide à la décision, en cas d'absences ou d'insuffisances de compétitions internationales ou nationales.

CHEMIN DE SÉLECTION

DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT

La Fédération Française Handisport (F.F. Handisport), par décision du comité directeur du 27 novembre 2020, confie la procédure de sélection de ses sportifs pour les compétitions de référence à une Commission fédérale de sélection.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.) pour cette échéance

Le comité directeur élu à la sortie de l'AG fédérale du 4 octobre 2020 désigne les personnes ci-après nommées ou leur représentant :

- . **Rudi VAN DEN ABBEELE** Vice-Président ou son Représentant
- . **Frank BIGNET** Directeur Technique National ou son Représentant
- . **Norbert KRANTZ** Manager Haute-Performance des Sports d'Été ou son Représentant

Fonctionnement de la Commission fédérale de sélection

La Commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du Comité directeur fédéral en date du 27 novembre 2020, de l'élaboration des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs sélectionnés par la F.F. Handisport.

En confiant la sélection à une Commission fédérale de Sélection, la F.F. Handisport poursuit l'objectif que ses représentants Circuit International UCI 2022 soient ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'y obtenir une médaille et de concourir à l'obtention de points déterminants dans la quête aux quotas paralympiques pour l'échéance Paris 2024.

En conséquence, les résultats obtenus aux *compétitions de sélection* ne seront pas les seuls critères d'aide à la décision pris en compte par la Commission fédérale de sélection, qui devra considérer tout événement ou facteur pouvant influencer sur la réussite aux étapes de ce circuit international UCI.

Un relevé des décisions sera établi par compétition.

La Commission fédérale de sélection a enfin pour objet d'étudier l'opportunité de toute demande d'invitation, tout en prenant en compte l'impact sur le développement de la discipline et/ou le potentiel de l'athlète concerné à l'horizon Los Angeles 2028.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA SÉLECTION **HANDISPORT**

A/ GRANDS PRINCIPES DE QUALIFICATION SUR UN PLAN INTERNATIONAL

La sélection des sportifs français en vue du Circuit International de Paracyclisme UCI 2022 est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par l'UCI et consultables sur le site Internet de l'UCI en suivant le lien :

<https://fr.uci.org/discipline/paracyclisme/24eju96onGN1Fog4jnlhZK>

Le respect des règles de qualification édictées par l'UCI est un prérequis pour prétendre à la sélection, de sorte qu'il est un préalable nécessaire mais insuffisant à lui seul pour être sélectionné sur les différentes étapes du Circuit International UCI 2022.

B/ PRINCIPES DE SÉLECTION F.F. HANDISPORT

La fédération française Handisport proposera une liste de sportifs en cohérence avec les principes généraux de sélection.

La fédération française handisport se projette sur une équipe de France de Paracyclisme tournée vers la performance dans une dynamique d'équipe, composée d'individualités fortes et de sportifs aux ambitions réalistes et en progression, sur la base de critères spécifiques de sélection consultables ci-après.

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

- Avoir une licence fédérale compétitive à jour et signée par un médecin.
- Etre de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de l'UCI
- Répondre aux critères internationaux UCI, administratifs et de classification ;
- Etre à jour du suivi médical réglementaire en lien avec la réglementation en vigueur.
- Etre en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants.
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives et médicales en provenance du siège fédéral ;
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du Comité d'Organisation.
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires, en lien avec les savoirs être attendus définis dans la convention de sportif(ve) Membre d'un Collectif National.
- Participer à tous les stages et programmes des compétitions imposés par la commission fédérale de la discipline et répondre aux exigences de suivi d'entraînement fixées par l'Entraîneur du Collectif « France » et le Directeur de la Performance dans une perspective de succès sur le circuit International UCI : en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi et avoir signé la convention d'engagements réciproques F.F. Handisport/Sportif(ve)s membres des Collectifs Nationaux.
- Participer aux championnats de France sauf situation particulière d'un(e) sportif (ve) soumise à l'approbation du DTN.
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée.
- Toute situation particulière d'un(e) athlète par rapport à ces critères généraux ou critères de performance ci-après, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.



A NOTER

Dans l'intérêt du collectif France sur l'échéance paralympique 2024, toute sélection sur Route engendrera une acceptation de fait aux différentes épreuves proposées (épreuve en ligne et contre la montre – capitalisation de points pour l'équipe de France), par catégorie, dans le cadre du championnat concerné ou de la Coupe du Monde concernée.

Néanmoins, La F.F. Handisport se réserve la possibilité de refuser un ou plusieurs quota(s) dans des catégories dans lesquelles le niveau sportif français apparaît insuffisant par rapport à la concurrence internationale, plus particulièrement sur les compétitions de référence.

A ce titre, la saisine des quotas proposés sera systématiquement discutée eu égard à la capacité des sportif(ve)s français(es) concerné(e)s à disputer les podiums du circuit international de Paracyclisme 2022 dans un maximum de catégories.

LES CRITERES d'AIDE à la DECISION

***Selon les Quotas fixés par l'UCI et par ordre de Priorités sportives**

Coupe du Monde OSTENDE 2022

Seront sélectionnés celles et ceux qui répondent aux critères suivants :

- En Premier Lieu :

Les sportif(ve)s sélectionné(e)s aux Jeux Paralympiques de TOKYO 2020 et/ou médaillé(e)s aux derniers championnats du monde route 2021.

- En second Lieu :

Les sportives et sportifs placé(e)s dans le Top 5 sur la Ranking UCI consultable ci-après :

<https://www.uci.org/discipline/para-cycling/24eju96onGN1Fog4jnlhZK?tab=rankings>

Les sportifs ayant répondu aux critères définis ci-dessus et souhaitant s'inscrire à titre individuel sur cette étape de Coupe du Monde ne bénéficieront pas d'accompagnement financier fédéral.

Pour les autres sportif(ve)s, la participation reste autorisée mais sans aucune prise en charge financière de la part de la FFH (dans la limite des quotas autorisés par catégorie par l'UCI : 6 athlètes maximum par catégorie sur la course en ligne et le contre la montre).

Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères d'aide à la décision, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

Championnats d'EUROPE 2022

Seront sélectionnés celles et ceux qui répondent aux critères suivants :

- En premier lieu :

Médaillé(e)s Mondiaux 2021 ou JP 2020 sur une épreuve Route

- En second lieu :

La/le Meilleur(e) sportif(ve) par catégorie sur la CDM Ostende 2022 à condition d'y obtenir un résultat dans le Top 10 de sa catégorie (sur la course en ligne et/ou le contre la montre)

Sur approbation du DTN, les Champions d'Europe en Titre 2021* seront autorisés à prendre part à cette épreuve sans participation financière fédérale si ils ne rentrent pas dans les critères ci-dessus.

Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères d'aide à la décision, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

Coupe du Monde UCI au Québec

Seront sélectionnés celles et ceux qui répondent aux critères suivants :

- En Premier Lieu :

Les Médaillé(e)s Mondiaux 2021 ou JP 2020 sur une épreuve Route

- En second Lieu :

Les meilleurs sportives et sportifs de leur catégorie et placés dans le Top 5 de leur catégorie sur la Coupe du Monde d'Ostende 2022 (sur la course en ligne et/ou le contre la montre).

- En troisième Lieu :

Les Titrés aux championnats d'Europe Route UCI 2022

Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères d'aide à la décision, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

Championnats du Monde ROUTE UCI 2022 Baie COMEAU

Seront sélectionnés celles et ceux qui répondent aux critères suivants :

- En Premier Lieu :

Les Médaillé(e)s Mondiaux 2021 ou JP 2020 sur une épreuve Route

- En second Lieu :

Les meilleurs sportives et sportifs de leur catégorie et placés dans le Top 5 de leur catégorie sur la Coupe du Monde d'Ostende 2022 (sur la course en ligne et/ou le contre la montre).

- En troisième Lieu :

Les Titrés aux championnats d'Europe Route UCI 2022

Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères d'aide à la décision, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

Sur chacun de ces épreuves, la commission fédérale de sélection se réserve le droit d'étudier des profils supplémentaires de sportives et sportifs et d'allouer un nombre réduit de places complémentaires sur la base des éléments suivants, par ordre de priorité :

- 1- Profil Jeune à Potentiel Paralympique 2024 ou Los Angeles 2028
- 2- Profil de Sportive ou Sportif ayant fait plusieurs résultats probants en 2020, 2021 ou 2022 sur une épreuve individuelle de coupe du Monde inscrite au calendrier international
- 3- Profil de Sportif en capacité de compléter la constitution d'un relais ayant déjà obtenu des résultats dans le TOP 5 Mondial de l'épreuve inscrite au Programme des Jeux.

PERSPECTIVES SELECTIONS CHAMPIONNATS du MONDE ROUTE 2023

Sous réserve de quotas attribués à la Nation, seront pré sélectionnés pour les Mondiaux 2023 à l'issue des championnats du Monde UCI ROUTE Paracyclisme 2022, les sportives et sportifs ayant obtenu les résultats suivants :

- En premier Lieu : Les Médaille(e)s des épreuves individuelles ou en relais inscrites au Programme des Jeux Paralympiques de Paris 2024
- En second Lieu : Les sportives et sportifs placé(e)s dans le Top 5 d'une épreuve individuelle ou en relais inscrite au Programme des Jeux Paralympiques de Paris 2024.

A l'issue du Circuit International de Paracyclisme UCI 2022, un chemin de sélection sera édité pour expliquer les modalités complémentaires de sélection aux Championnats du Monde 2023.

ECHEANCIER

- Avril 2022 : Mise en ligne des Chemins de sélection
- Comités de sélection à l'issue de chacune des étapes du circuit International UCI
- Publication de la sélection sur le site Internet de la Fédération Française Handisport à l'issue de chaque Comité de sélection.